



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
HIGHES FAYVOUGES | BAKAJI | FAYAROI
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Guide de l'investisseur

Comprendre les OPCVM





Le guide de l'investisseur est un support à destination du grand public élaboré par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux dans le cadre de ses activités d'éducation financière. Il vise à aider les investisseurs actuels et futurs à mieux appréhender les notions de base de l'investissement dans le marché des capitaux.

Cette huitième édition intitulée « Comprendre les OPCVM », a pour ambition de faciliter la compréhension des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, offrant aux investisseurs la possibilité d'explorer les fondements et le fonctionnement des OPCVM.

Table des matières

1. Qu'est-ce qu'un OPCVM ?	P 6
2. OPCVM : deux formes juridiques	P 8
3. Les différentes catégories d'OPCVM	P 10
4. Les risques et rendements associés à un OPCVM	P 12
5. Comprendre la valeur liquidative	P 16
6. Les documents d'information, essentiels avant d'investir	P 18
7. Investir en OPCVM : avantages et modus operandi	P 20
8. Les acteurs	P 25
9. Frais et commissions : ce qu'il faut savoir	P 28



1

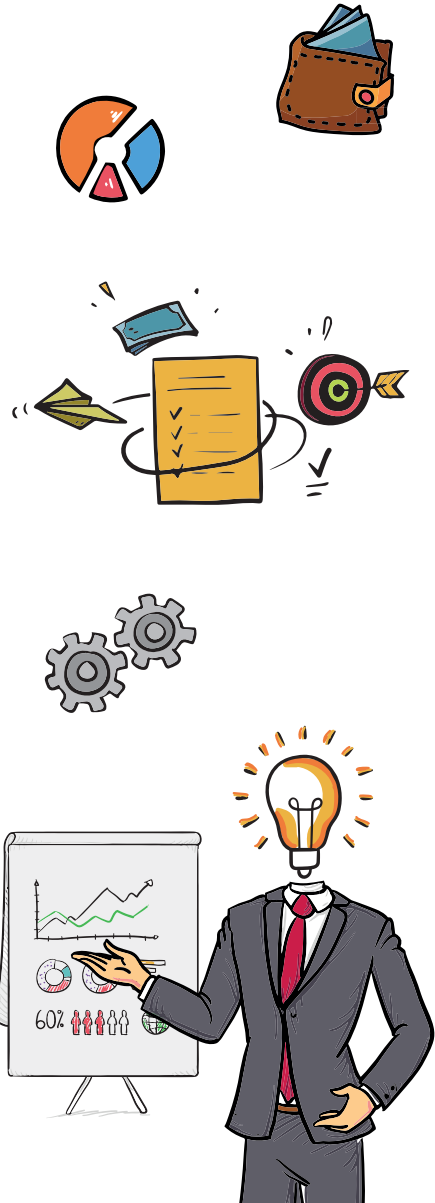
Qu'est-ce qu'un
OPCVM ?

1- Qu'est-ce qu'un OPCVM ?

Un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) est un fonds dédié à la gestion et à l'investissement des fonds collectés auprès d'investisseurs de toutes natures (personnes physiques, entreprises, etc.) leur permettant ainsi d'avoir accès au marché des capitaux dans son ensemble (marché des actions, marché des obligations, marché monétaire, etc.). Les sociétés de gestion mettent en commun les sommes d'argent collectées des souscripteurs pour constituer des portefeuilles diversifiés d'instruments financiers (actions cotées, obligations, bons du trésor, etc.). Une part ou action d'OPCVM représente une fraction de ce portefeuille.

Ainsi, en investissant dans un OPCVM, vous confiez votre épargne à des professionnels de la gestion de portefeuille d'instruments financiers.

Le marché des capitaux compte à fin 2023, 577 OPCVM gérés par 19 sociétés de gestion pour un actif net total de 560 milliards de dirhams.





2

OPCVM :
deux formes
juridiques

2- OPCVM : deux formes juridiques

Les OPCVM peuvent prendre deux formes juridiques, les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement) :



Deux formes juridiques

SICAV

Société anonyme, avec pour objectif unique la gestion d'un portefeuille composé de valeurs mobilières et de liquidités. Les investisseurs détenant des actions dans une SICAV ont le statut d'actionnaires et ont la possibilité de participer aux Assemblées Générales pour exprimer leurs opinions sur la gestion de la SICAV.

La SICAV peut s'occuper elle-même de la gestion de ses investissements ou bien déléguer cette responsabilité à une société de gestion.

Actionnaire

FCP

Copropriété de valeurs mobilières et de liquidités dépourvue de personnalité morale. Les investisseurs acquièrent des parts du FCP et deviennent porteurs de parts de cette copropriété. La gestion du FCP est assurée par une société de gestion.

A fin 2023, sur les 577 OPCVM, plus de 90% sont des FCP.

Porteur de parts

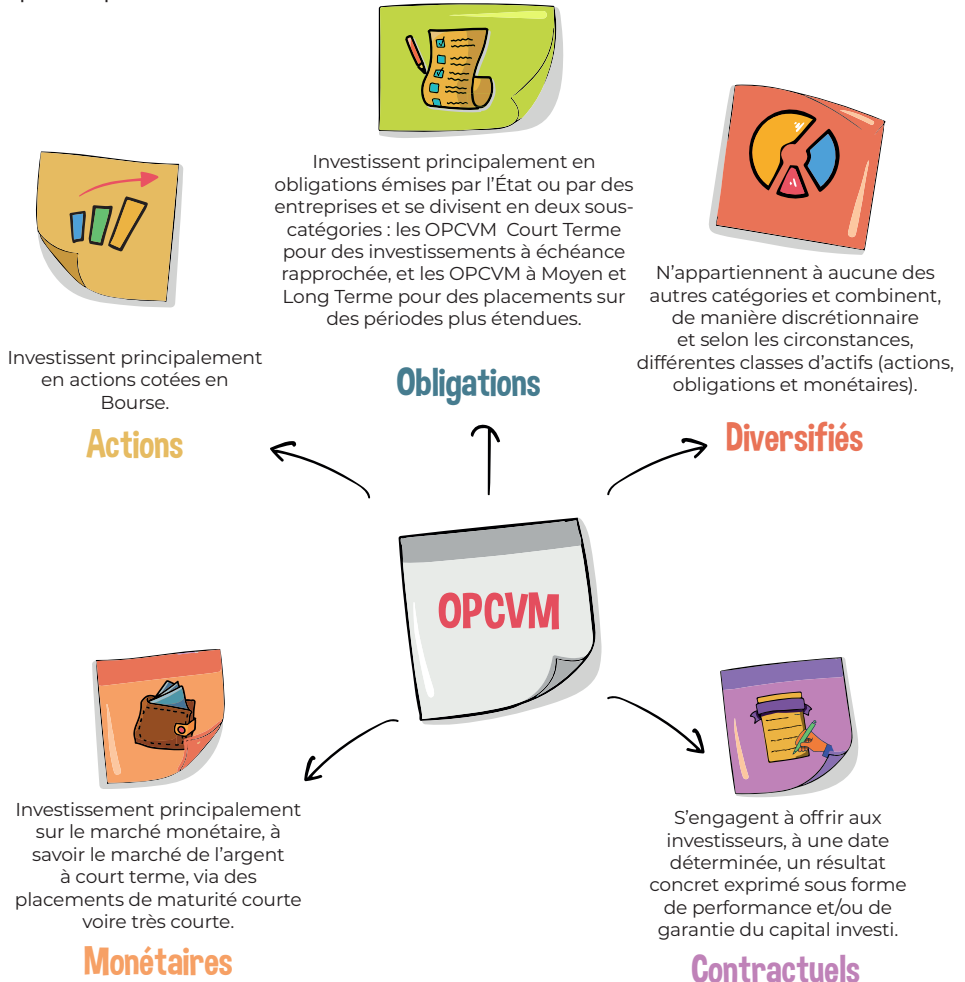


3

Les différentes
catégories
d'OPCVM

3- Les différentes catégories d'OPCVM

Les OPCVM se déclinent en cinq catégories distinctes, chacune présentant des caractéristiques et des stratégies d'investissement spécifiques :



Chaque catégorie d'OPCVM présente ses propres avantages, risques et objectifs d'investissement, vous permettant en tant qu'investisseur de choisir en fonction de votre profil et de vos objectifs.



4

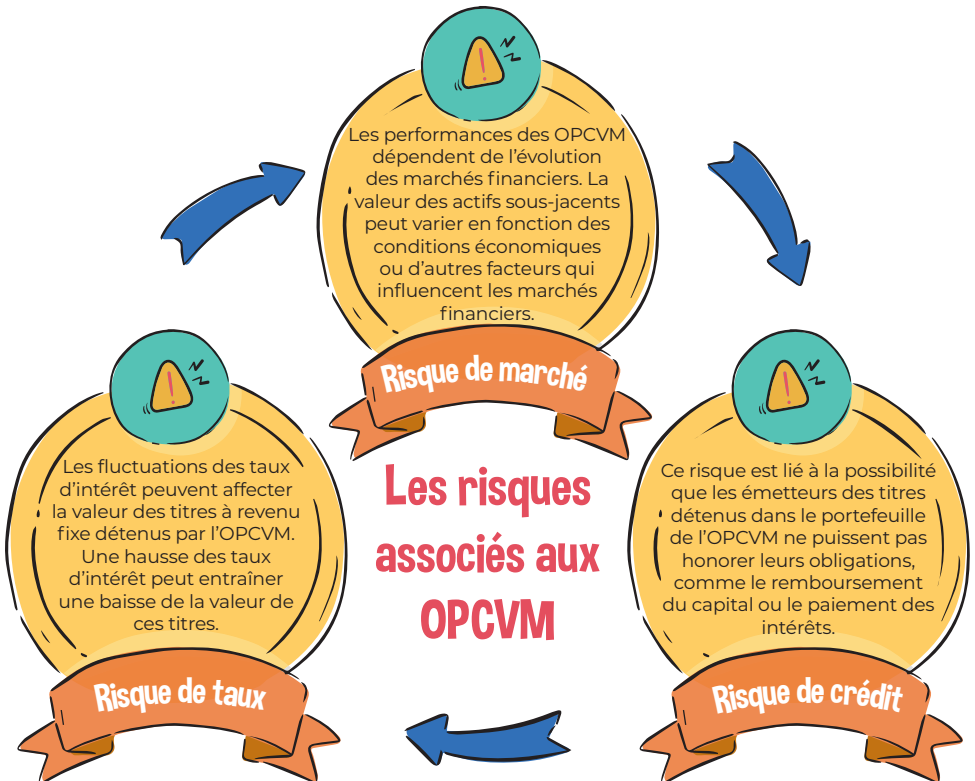
Les risques et
rendements associés
à un
OPCVM

4- Les risques et rendements associés à un OPCVM



L'investissement en OPCVM n'est pas sans risque, mais ce risque peut varier en fonction du type d'OPCVM dans lequel vous investissez. Il est important de comprendre et d'évaluer les risques par rapport à vos objectifs de placement, votre tolérance au risque ainsi que votre horizon de placement avant de souscrire à un OPCVM.

Le rendement d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) peut varier en fonction de plusieurs facteurs, tels que les types d'actifs dans lesquels il investit, les décisions de gestion, les conditions du marché, et les frais associés.



Le couple risque – rendement

La relation risque-rendement repose sur le principe selon lequel, généralement, plus un placement est risqué, plus son potentiel de rendement est élevé et inversement.



- **Les OPCVM actions** : Ces fonds sont considérés comme plus risqués en raison de la volatilité des marchés boursiers et peuvent connaître des fluctuations importantes à court terme. Le risque principal associé à cette catégorie d'OPCVM est le risque de marché. Sur le long terme, les OPCVM actions offrent des rendements plus élevés que ceux des OPCVM monétaires et obligataires.



- **Les OPCVM obligations** : Ces fonds investissent principalement dans des obligations. Les risques associés à cette catégorie sont le risque de crédit et de taux. Ils offrent un rendement plus stable que les OPCVM actions et plus élevé que celui des OPCVM monétaires mais peuvent être influencés par les variations du taux d'intérêt.



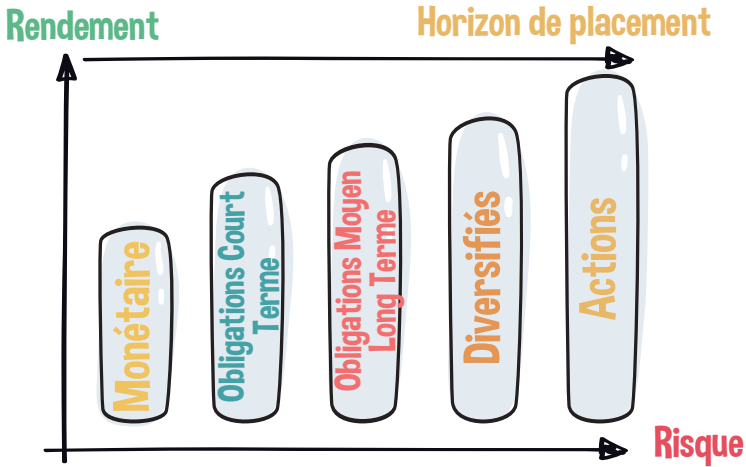
- **Les OPCVM monétaires** : Ces fonds investissent principalement dans des instruments du marché monétaire et sont généralement considérés comme les moins risqués en raison des instruments qui les composent, cependant leur rendement est plus faible.



- **Les OPCVM diversifiés** : Du fait de leur nature, les OPCVM diversifiés sont considérés comme modérément risqués. Le niveau de risque dépend de la proportion des actifs qui composent le portefeuille. Leur objectif est de fournir une combinaison de plusieurs catégories d'actifs (actions, obligations, liquidités) pour réduire le risque et visent à offrir un équilibre entre rendement et stabilité.



- **Les OPCVM contractuels** : Ces OPCVM portent contractuellement sur un résultat concret exprimé en termes de performance et/ou de garantie du capital.



Il est important de noter que les performances antérieures d'un OPCVM ne garantissent pas ses performances futures, vous devez en tant qu'investisseur prendre en compte votre tolérance au risque ainsi que vos objectifs d'investissement avant de choisir un OPCVM.



Zoom : La sensibilité

La sensibilité d'un OPCVM est un indicateur permettant de mesurer la relation entre la valeur de l'OPCVM et la variation des taux d'intérêt.

Plus la sensibilité d'un OPCVM est élevée, plus sa valeur variera de manière importante en cas de variation des taux d'intérêt.

Exemple : une sensibilité de 2 signifie qu'en cas de hausse des taux de 1%, la valeur liquidative baissera de 2%.

La fourchette de sensibilité de certaines catégories d'OPCVM est encadrée par la réglementation et doit respecter les conditions suivantes :

- $0,5 < \text{Sensibilité OPCVM « obligations court terme »} \leq 1,1$
- Sensibilité OPCVM « obligations moyen et long terme » $> 1,1$
- Sensibilité d'un OPCVM « monétaire » $\leq 0,5$.



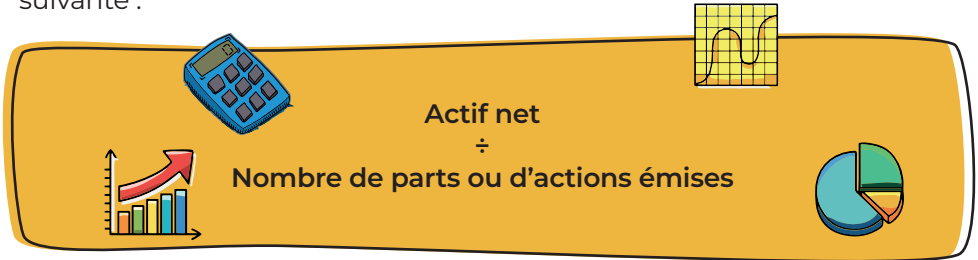
5

Comprendre la valeur liquidative

5- Comprendre la valeur liquidative

Les souscriptions et rachats à un OPCVM sont effectués à un prix appelé valeur liquidative majoré ou minoré respectivement d'une « commission de souscription » ou d'une « commission de rachat ».

La valeur liquidative de l'OPCVM correspond donc à la valeur de la part d'un FCP ou de l'action d'une SICAV. Son calcul se fait de la manière suivante :



La valeur liquidative est calculée par la société de gestion à une fréquence au moins hebdomadaire (chaque vendredi). Elle doit impérativement être publiée le premier jour ouvrable qui suit son calcul, accompagnée du prix de souscription et de rachat des parts ou actions de l'OPCVM.

La société de gestion est également tenue d'afficher la valeur liquidative dans ses locaux et aux guichets des établissements chargés des souscriptions et des rachats. La valeur liquidative doit également être publiée dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.

Les opérations d'achat ou de vente d'actions ou de parts d'OPCVM se réalisent à un prix inconnu avant leur exécution. Celui-ci est déterminé par la prochaine valeur liquidative affichée qui sera retenue comme référence.

La performance d'un OPCVM est directement reflétée par l'évolution de sa valeur liquidative, sur une période donnée.



6

Les documents
d'information,
essentiels avant
d'investir

6- Les documents d'information, essentiels avant d'investir

L'entrée en activité d'un OPCVM implique l'émission et la commercialisation de ses actions ou parts au grand public mais nécessite préalablement l'établissement de certains documents :

Statuts dans le cas d'une SICAV ou règlement de gestion dans le cas d'un FCP

Ce document comprend l'ensemble des dispositions relatives au fonctionnement de l'OPCVM ainsi que celles concernant le rôle et la responsabilité des différents intervenants dans la vie de l'OPCVM. Les « Statuts » ainsi que le « Règlement de gestion » font l'objet d'un agrément de l'AMMC et doivent être mis à votre disposition.

La note d'information

Après sa constitution et préalablement à l'émission des premières actions ou parts auprès du public, tout OPCVM est tenu de soumettre au visa de l'AMMC une note d'information.

La note d'information donne une information claire et exacte, vous permettant en tant qu'investisseur de prendre une décision d'investissement en connaissant les principales caractéristiques de l'instrument financier.

Les informations contenues dans ce document vous permettront de choisir l'OPCVM le plus adapté à votre profil.

La note d'information vous fournit un descriptif technique de l'OPCVM en précisant ses modalités de fonctionnement et d'investissement.

La fiche signalétique

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC. Préalablement à la première souscription, la personne en charge de commercialiser l'OPCVM vous remettra la fiche signalétique qui récapitule de manière claire et synthétique les principales caractéristiques de l'OPCVM.



7

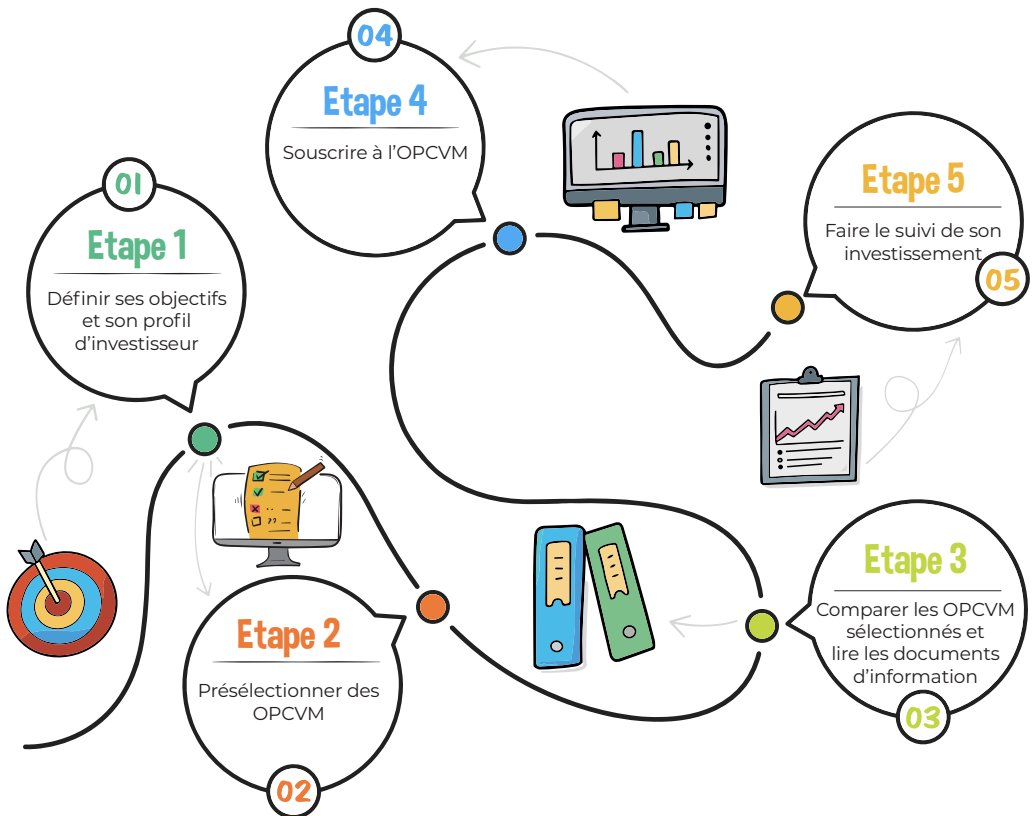
Investir en **OPCVM** : avantages et modus operandi

7- Investir en OPCVM : avantages et modus operandi

Les OPCVM présentent de nombreux avantages. En effet ceux-ci donnent accès à une diversité d'instruments financiers vous permettant ainsi en tant qu'investisseur de choisir des produits qui correspondent à votre profil d'investisseur. Par ailleurs, les parts ou actions d'OPCVM sont généralement commercialisées par un large réseau de distribution et à un prix pouvant être modéré.

Aussi, la gestion des OPCVM est confiée à des professionnels expérimentés qui, au sein d'une société de gestion, prennent les décisions pour le compte des investisseurs en se fondant sur un suivi continu et une analyse approfondie du marché des capitaux.

Pour investir en OPCVM, les étapes à suivre sont les suivantes :



Étape 1 : Définir ses objectifs et son profil d'investisseur

Identifiez clairement votre profil d'investisseur, cela se traduit par la réponse aux questions suivantes :

- Quel est votre objectif de placement ? (Obtenir des revenus complémentaires, valoriser votre capital, etc.)
- Quel est votre horizon de placement ? (Court terme, moyen terme ou long terme)
- Quelle est votre tolérance au risque ? (Êtes-vous prêt à voir la valeur de votre épargne fluctuer dans le temps ?)

Votre profil d'investisseur peut changer à tout moment, en fonction de vos revenus, de l'évolution de vos besoins et de vos attentes, d'où l'importance de le réviser régulièrement.

Étape 2 : Présélectionner des OPCVM

Une fois que vous avez défini vos objectifs et votre profil d'investisseur, vous pouvez commencer à choisir des OPCVM. Voici quelques critères à prendre en compte :

- La catégorie d'OPCVM : les OPCVM sont classés en fonction des instruments financiers dans lesquels ils investissent. Sélectionnez les OPCVM les plus adaptés à votre profil.
- La sélection d'un OPCVM se fait également en fonction de son profil de risque. Les OPCVM à risque élevé investissent principalement dans des actions, tandis que les OPCVM à risque faible investissent principalement dans des obligations ou des produits monétaires.

Étape 3 : Comparer les OPCVM sélectionnés et lire les documents d'information.

Une fois que vous avez sélectionné quelques OPCVM potentiels, il est important de les comparer afin de trouver ceux qui vous correspondent le mieux. Vous pouvez comparer les OPCVM sur la base des critères suivants :

- La performance : la performance d'un OPCVM est mesurée par son rendement. Il est important de comparer la performance

des OPCVM sur une période suffisamment longue pour obtenir une image représentative de leur performance.

- Les frais : les frais des OPCVM peuvent avoir un impact significatif sur votre rendement. Il est important de comparer les frais des différents OPCVM avant de faire votre choix.
- Les risques : les risques des OPCVM dépendent essentiellement des risques liés aux instruments financiers qui les composent. Il est donc important d'évaluer le niveau de risque de chaque OPCVM en tenant compte de votre aversion au risque.

Voici quelques conseils supplémentaires pour choisir un OPCVM :

- N'investissez pas dans un OPCVM que vous ne comprenez pas : prenez le temps de lire la note d'information et la fiche signalétique de l'OPCVM avant d'y souscrire.
- Diversifiez votre portefeuille : investissez dans plusieurs OPCVM de différentes catégories.

Si vous avez des doutes, n'hésitez pas à demander conseil à un professionnel qui vous orientera selon vos besoins.

Etape 4 : Souscrire à l'OPCVM

Afin de souscrire à un OPCVM, vous devez vous adresser au réseau de commercialisation :



Banques



Sociétés de Bourse



Sociétés de gestion

Remplissez les formulaires mis à votre disposition et assurez-vous de comprendre les conditions de souscription, les frais associés et les modalités de rachat.

Vous recevrez par la suite un avis d'opération contenant un certain nombre de mentions parmi lesquelles :

- L'identité du porteur de parts ;
- Le numéro du compte titres et/ou espèces ;
- L'OPCVM concerné ;
- La date de l'ordre ;
- Le type d'opération : souscription ou rachat ;
- La quantité ;
- La valeur liquidative de souscription ou de rachat ;
- Le montant brut de l'opération ;
- Les commissions appliquées ;
- Le montant éventuel de la taxe sur les profits de cession de valeurs mobilières (TPCVM), en cas de rachat ;
- La TVA ;
- Le montant net de l'opération ;
- La date d'exécution (date de la valeur liquidative d'exécution).

Etape 5 : Faire le suivi de son investissement

Surveillez régulièrement les performances de votre OPCVM par rapport à vos objectifs.

Restez informé des évolutions économiques et financières qui pourraient avoir un impact sur votre investissement.

Réévaluez périodiquement votre portefeuille en fonction de l'évolution de vos objectifs, de votre tolérance au risque et des conditions du marché.



8

Les acteurs

8- Les acteurs

Pour que le marché des OPCVM opère de manière efficiente, plusieurs acteurs entrent en jeu :



■ L'**AMMC**, régulateur du marché des capitaux, donne son accord à la création d'un OPCVM en agréant le projet de règlement de gestion ou les statuts. La commercialisation d'actions ou de parts d'OPCVM est soumise au visa de leur note d'information. Tout au long de leur existence, l'AMMC assure le suivi et le contrôle permanent des OPCVM.



■ La **société de gestion** est à l'origine de la création de l'OPCVM, elle en assure la gestion administrative, comptable et financière. La société de gestion :

- Gère le portefeuille de valeurs mobilières et de liquidités des OPCVM, conformément à la loi et à la politique de placement prévue ;
- Initie les opérations d'achat et de vente au profit des fonds gérés ;
- Procède à la valorisation des portefeuilles et arrête la valeur liquidative ;
- Est responsable de l'information des investisseurs et du public.



■ Le **dépositaire de l'OPCVM**, a pour responsabilité de garantir la conservation des actifs de l'OPCVM, d'exécuter les ordres de souscription et de rachat, ainsi que de vérifier la conformité des ordres de gestion émis par la société de gestion de l'OPCVM. Le dépositaire est généralement un établissement bancaire.



■ Le **dépositaire central**, assure la conservation des titres, en facilite la circulation et en simplifie l'administration pour ses affiliés.



■ Le **commissaire aux comptes** (CAC), a pour mission de contrôler la régularité et la sincérité des comptes de l'OPCVM et de procéder à la certification de ses états comptables semestriels et annuels.



■ Le **réseau de commercialisation** collecte les ordres de souscription ou de rachat des parts ou actions d'OPCVM et assure la promotion de l'OPCVM.



9

Frais et
commissions :
ce qu'il faut
savoir

9- Frais et commissions : ce qu'il faut savoir

Avant d'investir en OPCVM, il faut se renseigner sur les différents frais qui vous seront appliqués à savoir les commissions de souscription les commissions de rachat ainsi que les frais de gestion.



Les commissions de souscription

Les commissions de souscription s'ajoutent à la valeur liquidative de l'OPCVM, vous devrez les payer à chaque fois que vous souscrirez à des parts ou actions d'OPCVM. Pour certaines catégories d'OPCVM, ces frais peuvent se négocier avec votre intermédiaire.

Les commissions de rachat

Les commissions de rachat fonctionnent sur le même principe que les commissions de souscription mais s'appliquent à la revente des parts. Les commissions de rachat viennent diminuer la valeur de rachat des actions ou parts d'OPCVM.



Les frais de gestion

Les investisseurs supportent des frais de gestion qui représentent les coûts de fonctionnement et d'administration de l'OPCVM. Ces frais ne peuvent excéder 2% HT de l'actif net du fonds.



LES GUIDES DE L'INVESTISSEUR



Comprendre les circuits et adopter les bonnes pratiques



Comprendre les instruments financiers et leurs mécanismes



Comprendre les introductions en bourse « IPO » : Initial Public Offering

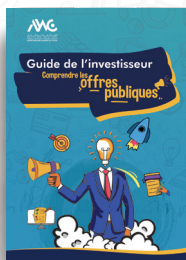


Comprendre les opérations sur titres





**Les documents
d'information qu'il
faut absolument
connaître**



**Comprendre les
offres publiques**



**Tout savoir sur
les assemblées
générales**





الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+d0*E+ +eC'0o0Ez+ | 8XoΛo* | fεΛXoOI
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Guide de l'investisseur : Comprendre les OPCVM

Avenue Annakhil, Hay Riad – Rabat, Maroc
Tél. : +212 (05) 37 68 89 00
Fax : +212 (05) 37 68 89 46
Email : contacts@ammc.ma
www.ammc.ma

 www.ammc.ma |  /ammc |  @ammc_news